Mars 2024

Info Solidaires

4 pl. de la République 67000 STRASBOURG / 06 36 20 26 10 solidairesfinancespubliques.drfip67@dgfip.finances.gouv.fr

FAQ de la Formation Spécialisée (FS)[1] du 20 mars 2024

Pour changer, nous vous proposons un résumé de la séance sous forme de Foire Aux Questions.

AVANT PROPOS

→ A quoi sert le secrétaire de la FS désigné par les représentants du personnel ?
Selon les textes, « il assure un rôle d'impulsion et de suivi des décisions du comité ». Il est aussi associé à l'élaboration de l'ordre du jour. Sa mission est donc importante. Nous avons procédé à son élection, ou presque. Les deux candidats, Cédric Marchal (CFDT) et José Pereira (FO), ont eu chacun 50 % des voix. Ils exerceront donc leur mandat en alternance !

ÇA BOUGE À STRASBOURG

Dans le cadre de la circulaire Borne du 08/02/2023, la DRFIP67 a fait le choix de densifier les immeubles domaniaux et de quitter des locaux pris en location.

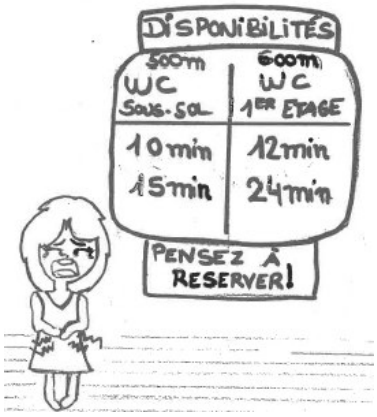

→ Qui déménage dans le bâtiment de la direction ?

C'est simple : tous le monde ou presque ! La Direction accueillera donc au 3° étage le PRS qui quitte le 35 (01/2025). Puis le SIE de Strasbourg (actuellement Rue du Rhône) s'installera au RDC (a priori 10/2025), à la place des Domaines : 44 agents arriveront donc pour remplacer les 32 présents ! Et le tout SANS TOILETTES à cet étage. Prévoir chaises percées ou couches.
Mais le jeu des chaises musicales touchera également de nombreux autres services de la DRFIP par ricochet.
Solidaires s'inquiète aussi des conditions de travail des collègues durant les travaux. A suivre…

→ Qui déménage au 35 Vosges ?

Les trésoreries des HUS et du SDEA ainsi que le SGC de Strasbourg- Eurométropole vont intégrer le 35 Vosges à condition d'avoir le budget de Paris.

Conséquence collatérale : la DIRCOFI, installée au 3° étage du bâtiment, pourrait devoir rendre elle-aussi des m².

Enfin, l'ancien logement du concierge, également au 3° étage, devrait être transformé en bureaux.

→ Quelles conséquences indirectes ?

140 personnes en plus sur les deux sites ! Y aura-t-il plus de locaux pour les vélos ? La direction y songe.
Le restaurant administratif de la Préfecture pourra-t-il absorber le flux supplémentaire, sachant qu'actuellement déjà la file d'attente est très très longue ? Ce n'est pas du ressort de la direction...

1 *La Formation spécialisée remplace le CHSCT, émanation du Comité Social d'Administration Local*

AU CHAPITRE PRÉVENTION

→ Que dit la « Note d'orientations ministérielles. Santé, sécurité et conditions de travail 2024 »?

Elle décline les actions en 6 axes :

1.- Assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'événements graves.

Sont notamment visées les violences et incivilités. Dans ce cadre, une formation GRATUITE (si, si !) à la gestion des incivilités est proposée par un négociateur régional de la Gendarmerie. Solidaires a demandé que les agents d'accueil des SIP et de Strasbourg Amendes puissent en bénéficier rapidement.
Nous avons également insisté sur l'importance que chaque agent agressé puisse s'exprimer au moyen d'une fiche de signalement, même s'il s'agit du même événement. RAPPEL : les fiches passent maintenant par l'application SignalFIP (sous SIRHIUS).

Un guide sur la gestion des événements graves a été conçu par la Centrale pour préciser « qui fait quoi quand. » Ça sera très utile dans la direction du 67 pour déployer immédiatement les actions prévues. C'est pourquoi nous avons demandé qu'il soit étudié en séance de la FS. Ainsi par exemple, que faut-il faire en cas de tentative de suicide sur le lieu de travail ? Les textes prévoient une enquête obligatoire diligentée par la FS. C'est ce qu'a demandé Solidaires.

2- Renforcer l'efficacité des campagnes de recueil des risques professionnels et d'élaboration du PAP (plan annuel de prévention) avec le déploiement du nouvel outil Prév'action.

Dorénavant, les chefs de service auront la main pour recueillir les risques et les saisir dans cette nouvelle application. Leur formation est encore à venir...

3.- Améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail.

On cite : « Le renforcement de la prévention primaire est un enjeu majeur ». Autrement dit, mieux vaut prévenir que guérir. Dans la vraie vie, notre direction minimise, relativise ou occulte les faits.
En effet, à chaque séance, nous déplorons la « disparition » de fiches de signalement (concernant les RPS, les violences sexistes et sexuelles au travail, ou les collectives) mais aussi de déclarations d'accidents de service.

Par ailleurs, nous défendons l'idée que la prévention passe surtout par l'organisation collective du travail, alors que nos directeurs affirment que les problèmes sont majoritairement individuels.

Autre sujet : la direction se plaint de l'impossibilité de programmer des visites quinquennales chez la médecin du travail, mais ne s'interroge pas pourquoi celle-ci est monopolisée par trop de sollicitations directes. En parallèle , la même direction exige la préconisation médicale préalable de certains matériels ergonomiques tels que certaines souris verticales . Il faudrait rester cohérent !!

4.- Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière.

La Note prévoit que les acteurs de prévention, dont les médecins du travail et les assistants de service social, se mobilisent pour mieux accompagner les agents durant leur période d'absence pour raison de santé et lors du retour au travail.
Nous avons demandé un rapport annuel des assistants sociaux. L'idée est de s'enquérir du suivi des collègues en longue maladie.

5.- Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information.

Solidaires a suggéré de faire des formations de secouriste en santé mentale. Le module est en cours de test. A suivre.
Comme par le passé, nous sommes vigilants pour que les formations ne servent pas de prétexte à la direction pour ne pas toucher aux organisations collectives. Un stage sur la gestion du stress ne permettra jamais de le supprimer ou l'atténuer !

6.- Maîtriser le risque amiante. ->RAS

ET LE BUDGET ALORS ?

Le budget alloué à la FS locale est de 130€ par agent pour 2024. A ce jour, seule 10 % de l'enveloppe a été dépensée : pour des stores, des trousses de secours, fauteuils, lampes LED, sacs à dos, bureaux réglables en hauteur.

D'autres idées ?
Plusieurs pistes ont été proposées telles que l'éclairage de l'abri à vélos à Neudorf (mentionné dans le Registre en ligne), d'autres bureaux réglables en hauteur pour pouvoir travailler debout (et ainsi alterner les positions) les écrans déportés, les variateurs lumineux pour LED, les multiprises sécurisées, les panneaux acoustiques, mais aussi le "relampage" au 35, des porte-documents (pour en faciliter la saisie), des chaises et micros pour la caisse à l'EMS.

Réponses : 'on en a en stock' ou 'c'est trop cher' ou 'on n'a pas de devis' !!

Quant à la salle de repos suggérée par une organisation syndicale, elle n'est rêvée qu'à la direction (ah bon, et nous???) mais risque d'entraîner des conséquences non identifiées : sur le plan d'évacuation ou le calcul des surfaces occupées par agent !

A PROPOS DES :

* ACCIDENTS DE SERVICE

Notre analyse exhaustive des déclarations d'accidents de service nous amène à souligner deux conseils primordiaux :

- avant d'être transporté aux urgences par un collègue, il est indispensable de contacter le médecin régulateur du SAMU (le 15) qui est seul compétent à donner le feu vert. Il est donc fortement déconseillé de prendre des initiatives qui risquent d'être malheureuses.
- après un accident, ne revenez pas au bureau finir votre travail. La priorité est votre santé et non les stats !

* EXERCICES D'ÉVACUATION

Une fois encore, nous avons rejeté les conclusions des exercices d'évacuation faits en 2023, car opérés soit le mercredi, soit à la pause méridienne, soit pendant les congés d'été, puis, en fin d'année, lorsque le plan Vigiprate niveau "Urgence Attentat" était activié et ne permettait pas l'évacuation avec rasemblement dehors... Et pourquoi pas les we et les jours fériés ??

On exige qu'ils soient réalisés quand le maximum de personnel est présent pour que les agents puissent acquérir les bons réflexes. C'est noté ?

* FORMULAIRES GMBI

Après le rejet systématique en 2023 du formulaire utilisé localement à l'accueil, ne voilà-t-il pas que la Centrale prévoit cette année un document estampillé Bercy. Tout ça, grâce au RETEX (le retour d'expérience) auquel certains collègues du 67 ont activement participé. Merci qui ?
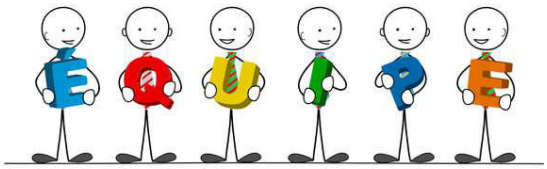
Vos représentants Solidaires restent à votre disposition pour toute question au sujet de cette FS :
Cathie HILL, Denis KERN, Fanny SANCHEZ, Candice VINCKEL
et Abdelkarim MABROUK (à titre d'expert)